

Adhésion Académie 2017-2018



Entre les soussignés :

Civilité (entourer la mention exacte) : M

Nom :

Prénom :

Tel (domicile) : Tel (mobile) :

Email :

Numéro de licence : Index :

Date de naissance : Mineur / Majeur (entourer la mention exacte)

Ci-après dénommé « L'ELEVE »

D'une part

ET :

LA FEDERATION FRANÇAISE DE GOLF, Association fondée en 1912, régie sous les statuts de la loi du 1^{er} juillet 1901 et dans les conditions prévues par le Code du Sport, dont le siège est situé au 68, rue Anatole France, 92309 Levallois Perret Cedex, représentée par Monsieur Paul Ian ARMITAGE, dûment habilité à cet effet, en sa qualité de Directeur du Golf National,

Ci-après dénommée « LE GOLF NATIONAL »

D'autre part

1. CHOIX ET PAIEMENT DE LA FORMULE :

Choix de la formule d'adhésion :

SUPER CLUB : 785 € TTC comptant ou 69 € TTC / mois – validité des cours 13/09/2017 au 03/06/2018

SUPER DETECTION : 645 € TTC comptant ou 58 € TTC / mois – validité des cours 13/09/2017 au 03/06/2018

COMPETITION CLUB DETECTION CLUB : 550 € TTC comptant ou 49 € TTC / mois - validité des cours 13/09/2017 au 03/06/2018

ADO DETENTE DETENTE : 385 € TTC comptant ou 35 € TTC / mois – validité des cours 13/09/2017 au 03/06/2018

BABY GOLF DECOU GOLF : 385 € TTC comptant ou 35 € TTC / mois – validité des cours 13/09/2017 au 03/06/2018

Le paiement de l'adhésion ne peut être réalisé que par chèque, carte bancaire ou prélèvement et ne sera encaissé ou débité qu'après la signature du contrat par le Directeur du Golf ou son représentant valant acceptation.

L'élève a également la possibilité de mensualiser son abonnement en optant pour le prélèvement automatique : **Annexe 4**

Jour souhaité : MERCREDI, SAMEDI OU DIMANCHE

Choix 1 : MATIN APRES-MIDI

Choix 2 : MATIN APRES-MIDI

Le règlement est réalisé par :

Chèque Carte bancaire Par mensualités sur 12 mois (incluant les frais de gestion)

Montant de l'abonnement à régler à la signature : € TTC

OU

Montant de chaque mensualité: € TTC X 12 , soit au total..... € TTC

dont 1^{ère} mensualité à la signature

Si l'élève est un mineur, **le titulaire de l'autorité parentale** doit compléter les informations ci-dessous et l'Annexe 1 du présent contrat:

PERE :

Nom / Prénom :.....

Adresse :.....

Tel :.....

MERE :

Nom / Prénom :.....

Adresse :.....

Tel :.....

2. ENGAGEMENTS DE L'ELEVE ET DE SES REPRESENTANTS LEGAUX

En contrepartie, il est attendu de l'élève :

- La présence obligatoire aux cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures ci-après précisées;
- La présence obligatoire dans les compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Fournir obligatoirement en début d'année civile, un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
- Fournir une copie de l'autorisation parentale de prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur mineurs

Annexe 3.

- Un comportement exemplaire et notamment sans que cette liste ne soit limitative :

- Respect de l'étiquette dans l'enceinte du Golf National.
- Les casquettes et les visières doivent être retirées au club house.
- Les T-shirts et les jeans sont interdits.
- Au practice ranger les seaux vides et ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours ratisser les bunkers, relever les pitches, poser les drapeaux et non les faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Le respect de ces règles de comportement est valable sur tous les équipements golifiques, l'élève doit véhiculer une bonne image du Golf National, de l'ASEGN et de l'Académie graines de champion

A ce titre l'élève et ses représentants légaux s'engagent à signer la Charte prévue en **Annexe 2**.

3. HORAIRES

Il est entendu que les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants du Golf National en dehors de l'horaire précis des cours auquel ils sont inscrits. Les parents s'engagent à accompagner l'élève jusqu'au lieu de l'école de golf et revenir les chercher sur ce même lieu au terme du cours. En cas d'absence, au terme du cours, d'une personne responsable venue chercher l'enfant, ce dernier restera au sein de l'école, étant précisé qu'en cas de retard de plus d'une heure, il sera fait appel aux autorités compétentes pour raccompagner l'enfant jusque chez lui. Dans l'hypothèse où un tiers viendrait chercher l'enfant, les parents devront en informer l'enseignant en lui remettant une autorisation écrite mentionnant le nom de la personne qui prendra en charge l'enfant au terme du cours.

4. DUREE :

Le présent contrat « Ecole de Golf » est valable du 13 septembre 2017 au 03 juin 2018.

5. INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALE DE LA PRATIQUE DU GOLF AU COURS DE L'ELEVE : En cas d'interruption définitive du golf pour raisons médicales dûment justifiées par l'élève (certificat médical) et/ou pour un déménagement supérieur à 100 kilomètres pendant l'abonnement, le Golf National remboursera l'élève au « *pro rata temporis* », pris en compte à compter du jour de la notification de l'abandon de la pratique du golf ou du déménagement effectif au Golf National par tout moyen écrit.

En dehors de ces cas limitativement énumérés, l'élève ne pourra demander aucun remboursement.

6. RESILIATION DU CONTRAT :

Le présent contrat sera résilié de plein droit par le Golf National dans les cas suivants :

- Non respect du présent contrat par l'élève ;
- Non respect des règles de golf ou du Règlement Intérieur du Golf national par l'abonné ;
- Non respect des indications des enseignants ou de la Direction du Golf National ;
- Comportement déplacé, dangereux ou agressif dans toute l'enceinte du Golf National.

Dans tous les cas cités, l'élève ne pourra prétendre à un remboursement total ou partiel de son abonnement.

La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception par l'abonné, et produira effet à la date de la première présentation de cette lettre.

7. INFORMATIQUE ET LIBERTES :

L'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification aux informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement informatisé par le Golf National (Loi informatique et libertés).

Ces informations sont destinées au Golf National et à la ffgolf et peuvent être communiquées à leurs partenaires respectifs.

Si l'abonné ne souhaite pas que ses coordonnées soient communiquées, il doit le signaler au Golf National.

8. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les élèves sont susceptibles d'être photographiés et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique. Les élèves ou, le cas échéant, leurs représentants légaux s'engagent, par la signature du présent contrat, à autoriser la publication de photographies, d'utilisation du nom, et de capture d'images. Ils restent en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à la Direction du Golf National.

La FFGolf ou le Golf National seront donc autorisés à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s), l'(les) image(s), le(les) nom(s) et prénom(s) de l'élève lors de son activité d'enseignement golfique.

Les signataires de la présente convention acceptent que cette (ces) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) soit (soient) utilisée(s) pour illustrer les supports et documents suivants : site Internet du Golf National et de la FFGolf, revue fédérale, documents techniques, dossiers de presse, affiches, supports pédagogiques, reportage TV, etc....dans le cadre d'opérations fédérales et avec des partenaires (crocogolf, etc...)

L'autorisation est valable pour une durée de trois (3) ans.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de la diffusion.

Fait à Guyancourt, leen deux exemplaires originaux.

L'ELEVE ou son représentant légal

(signature + mention manuscrite « lu et approuvé »)

Paul Ian ARMITAGE (signature + tampon officiel)

Directeur du Golf National :

ANNEXE 1 :



Tarifs 2016/2017

	Baby Golf	Déca-golf	Détente	Ado détente	Détection Club	Compét Club	Super détection	Super Club
Nb d'heures	1h	1h	1h	1h	2h	2h	3h	4h30
Prélèvement 12 mois	35 €	35 €	39 €	39 €	49 €	49 €	58 €	69 €
Prix comptant	385 €	385 €	385 €	450 €	550 €	550 €	645 €	785 €
Elèves max	6	8	8	8	8	8	8	8
Balles	30 unités par an	30 unités par an	60 unités par an	60 unités par an	180 unités par an	180 unités par an	180 unités par an	illimité
Oiselet	Mercredi Samedi Vacances scolaires	Mercredi Samedi Vacances scolaires	Mercredi Samedi Vacances scolaires	Mercredi Samedi Vacances scolaires	illimité	illimité	illimité	illimité
Formule DUO*	×	×	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €	290 €
Formule TRIO*	×	×	×	450 €	450 €	450 €	290 €	290 €
Cours indiv	×	×	×	×	27 € la 1/2 heure	30 € la 1/2 heure	27 € la 1/2 heure	27 € la 1/2 heure

*Formule valable du 1er Octobre 2016 au 30 Septembre 2017

ANNEXE 2 : CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF

Par la présente je m'engage à ce que mon enfant _____, élève de l'Académie graine de champion :

- A la prise de licence ffgolf au club. **Licence à jour au 1^{er} Janvier 2018 : -13ans 15€, 13/18ans 18€, 19/25ans 29€ par chèque à l'ordre du Golf National et à remettre impérativement avec le dossier d'adhésion au 2 Septembre 2017.**
- **Fournir un certificat médicale au 1^{er} Janvier 2018**
- Soit présent à chaque cours de golf (sauf contre-indication médicale établie par un médecin) dans le respect des heures auxquelles je suis inscrit,
- Soit présent aux compétitions individuelles ou par équipes en cas de sélection officielle.
- Respecte l'étiquette dans l'enceinte du Golf National.
- Enlève ma casquette ou ma visière à l'accueil et au club house.
- Ai une tenue correcte et ne pas porter de T-shirts ni de jeans,
- Range les seaux de practice vides et à ramener les balles non utilisées à l'accueil.
- Sur le parcours : ratisse les bunkers, relève les pitches, pose les drapeaux et ne pas faire tomber, remettre les divots, ne pas courir sur un green...

Il respectera ces règles de comportement au Golf National, mais également dans tous les autres clubs qu'il fréquentera et il véhiculera une bonne image du Golf National, de l'ASEGN et de l'Académie du Golf National où qu'il joue.

Date et signature des représentants légaux et de l'élève

ANNEXE 3 : FICHE D'URGENCE MEDICALE

Je soussigné(e)/nous soussignés (Nom, prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....
.....
.....

Domicilié(s)(e) au :

.....
.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et /ou technique du Golf National à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur (Nom et prénom) né(e) le soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Golf National s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile.....

N° de portable de la mère.....

N° de téléphone du travail de la mère

N° de portable du père.....

N° de téléphone du travail du père.....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir.....

.....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....
.....

Fait à :le.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES POUR LE GOLF :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01.41.49.77.40 / Fax : 01.41.49.77.22 / sportif@ffgolf.org

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

